

Direction des Solidarités Sous-Direction des Territoires

2024 DSOL 6 : **DDCT/DFPE/DAE/DAC/DEVE/DASCO/DSP** : Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et convention annuelle tripartite entre la Ville de Paris, la Caisse des Allocations Familiales de Paris et la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris au titre de l'année 2024.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet de proroger d'un an – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 – les conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et de signer une convention annuelle avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris au titre de l'année 2024.

Les centres sociaux sont des foyers d'initiatives portés par des habitant·e·s, appuyés par des professionnel·e·s, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour la population d'un territoire. Ouverts à l'ensemble du public, ils soutiennent le lien social et l'animation des quartiers. Espaces de promotion sociale, d'échanges et de rencontres entre générations, ils s'imposent comme des lieux privilégiés pour agir en direction des familles et des jeunes notamment.

Dans le cadre de leur projet associatif, ces équipements concourent aux objectifs que poursuit la Ville de Paris en termes de prévention et de réduction des exclusions pour une insertion globale (sociale, culturelle, citoyenne, et professionnelle) dans la ville. Les centres sociaux sont de ce fait des acteurs au cœur de l'action sociale sur leur territoire d'intervention.

Chaque centre, dans le cadre de son projet social, doit construire une stratégie sur les axes prioritaires suivants : l'enfance et la jeunesse, l'accès aux droits, l'accueil basé sur une écoute attentive, l'inclusion numérique et l'intégration de nouveaux publics.

D'autres thèmes tels que le développement durable, l'économie sociale et solidaire, le développement d'actions citoyennes favorisant l'engagement, en faveur des migrants ou des jeunes, seront également investis par les centres dans leur projet social.

D'après l'observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale (Organisme SENACS Paris, 2021), plus de 90 000 Parisien ne s ont participé à la vie des centres sociaux dont 27 000 régulièrement. En moyenne, les centres touchent 13% des habitants de leur territoire d'implantation, ils présentent une amplitude horaire d'ouverture s'élevant en moyenne à 42 heures par semaine. 2 000 bénévoles interviennent sur des activités très diverses au sein des centres (en moyenne 65 bénévoles par centre), 70 % des bénévoles interviennent régulièrement et les seniors (plus de 60 ans) représentent un peu plus de la moitié des bénévoles réguliers sur les prioritaires qui sont l'accompagnement scolaire. sociolinguistiques et l'accès aux droits. Pour ce qui est du partenariat, les centres sont des acteurs incontournables de l'animation de la vie sociale, le maillage de ces derniers est dense et riche d'une grande diversité institutionnelle et associative.

La Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (FCS) anime aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Paris et de la collectivité parisienne, l'Observatoire des centres sociaux qui produit chaque année une plaquette de communication spécifique rendant compte de l'activité globale de ces structures, ainsi que de celle des espaces de vie sociale (EVS). Ses statuts soulignent aussi la mission de représentation des centres sociaux auprès des pouvoirs publics, institutions et partenaires.

Les missions principales de la Fédération des centres sociaux définies conjointement par la collectivité et la CAF de Paris dans le cadre de la convention sont les suivantes :

- L'appui et l'accompagnement des centres sociaux,
- L'animation de réseau et la communication,
- L'évaluation et l'observation.

Par ailleurs, la FCS soutient les centres sociaux qui rencontrent des difficultés par un accompagnement spécifique et la mise en place d'outils de veille et d'alerte.

En 2022, les difficultés financières d'une association gérant un centre social sont venues rappeler qu'une défaillance d'un acteur du secteur restait possible, particulièrement dans le contexte d'après-crise sanitaire, Une mission d'audit a été confiée à l'Inspection Générale de la Ville de Paris en 2023 visant à réévaluer la situation économique des centres sociaux, et faire des propositions de consolidation du fonctionnement et des modalités de financements des centres sociaux, en lien avec la CAF de Paris. Le rapport issu de cette mission sera rendu début 2024.

Parallèlement, la convention territoriale globale liant la Ville de Paris à la CAF de Paris a été approuvée par le Conseil de Paris, ouvrant la voie, pour le champ de l'animation de la vie sociale, à l'adoption d'un nouveau Schéma directeur triennal, qui sera construit dans le courant de l'année 2024.

La Ville de Paris souhaite traduire le fruit de ces travaux dans les prochaines conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des trente centres sociaux, ainsi que dans la convention tripartite avec la Fédération des Centres Sociaux (FCS) et la Caisse des Allocations Familiales (CAF).

C'est pourquoi, il est proposé de proroger d'un an les conventions pluriannuelles d'objectifs 2021-2023 avec les associations gestionnaires des 30 centres sociaux et de signer une convention annuelle tripartite entre la Ville de Paris, la Caisse des Allocations Familiales de Paris et la Fédération des Centres Sociaux (FCS) au titre de l'année 2024.

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à signer 30 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires de 30 centres sociaux et socioculturels de Paris et une convention annuelle tripartite entre la Ville de Paris, la Caisse des Allocations Familiales de Paris et la Fédération des Centres Sociaux (FCS) au titre de l'année 2024.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris